

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/04/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/04/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 30/04/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_133-DE
		Décisions budgétaires

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du **23 avril 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Marc DUGROS
M. José-Louis PEREIRA
Mme Pascale RIVIERE

Ont donné procuration :

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

N'ont pas pris part au vote : M. Xavier BALLENGHIEN

Secrétaire : M. Bernard LERICHE

Objet : Budget Annexe Lotissement - Proposition d'approbation du Compte Financier Unique (CFU) exercice 2025

RAPPORTEUR : Omar ARMEL, Adjoint au Maire chargé des finances

L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralise le CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Dans la poursuite des actions déjà engagées en matière de ses outils de gestion, la commune avait décidé de passer à la nomenclature M57 développée pour l'exercice 2024 et par cohérence elle a aussi décidé de présenter le CFU dès l'exercice 2024.

Le CFU est un document de synthèse se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La mise en place du CFU, vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Par opposition au budget primitif (BP), le CFU permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Le CFU de l'exercice 2025 du budget annexe « Lotissement du Couloumé Vert » est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour le budget annexe « Lotissement du Couloumé Vert », on constate sur l'exercice 2025 la vente des 11 lots restants au « Groupe MAUROUX », approuvée par délibération en date du 16 septembre 2024 pour un montant de 223 098 €.

Ce budget présentait un résultat déficitaire de 340 159,93 € fin 2024. L'exécution 2025 se présente comme suit :

Libellés	Recettes Réal + ordre	Dépenses Réal + ordre	Résultats de l'exercice
Section d'investissement	117 061,92 €	340 159,93 €	-223 098,01 €
Section de fonctionnement	223 098,01 €	117 061,92 €	106 036,09 €

Compte tenu des ventes réalisées sur l'exercice, le résultat déficitaire définitif de ce budget annexe est ramené à 117 061,92 € fin 2025. Il sera à clôturer en 2026.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 et ses annexes, tel que prévu par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_133-DE
- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable public, du SGC de Condom, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, comprises celles relatives à la journée complémentaire, le CFU n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal ;
 - d'approuver le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement tel qu'il est détaillé dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Bernard LERICHE



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 AVR. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 AVR. 2026